



Plusieurs milliers de personnes ont manifesté leur joie, vendredi à Yopougon, après des rumeurs faisant état de la libération par la Cour pénale internationale de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Une information pourtant démentie par la CPI. La décision était très attendue.

Tellement attendue que, dès le début de l'après-midi, alors que les sources officielles refusaient de la confirmer et que le porte-parole de la CPI assurait qu'aucun verdict n'avait encore été rendu public, la rumeur a enflé sur les réseaux sociaux : « Laurent Gbagbo est libre ».

La foule malgré les démentis Me Rodrigue Dadje, l'un des avocats de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, affirmait même sur Facebook : « Gbagbo Libre ! Merci seigneur »... Avant de se rétracter et de préciser, quelques minutes plus tard : « L'info de sa libération n'est pas confirmée par la CPI (...). prière de ne pas véhiculer de fausses informations ».

Plusieurs médias ont même repris l'information, avant de publier des démentis. Mais rien n'y a fait. Dans les rues d'Abidjan, la rumeur s'est propagée à la vitesse d'un feu de brousse.

À Yopougon, fief de Gbagbo, des milliers de personnes se sont rassemblées spontanément, criant leur joie et dansant dans les rues au cri de « On aime Gbagbo » ou « Gbagbo libéré ».

En milieu d'après-midi, Simone Gbagbo, l'épouse de l'ex-président, a elle aussi annoncé la libération provisoire de son mari devant des journalistes.

Une vidéo de la scène a été mise en ligne, aussitôt reprise sur les réseaux sociaux. La vidéo a par la suite été supprimée du compte de l'ancienne Première dame. Pas de date d'audience prévue

Au terme de cette journée à suspense, aucune information sur une décision de la CPI n'était connue. « Aucune décision n'a été rendue. Nous ne pouvons donc pas spéculer sur un quelconque verdict.

Vous serez informés en temps et en heure dès que la décision sera prise », a déclaré à Jeune Afrique Fadi El Abdallah, porte parole de la CPI.

La veille, jeudi 13 décembre, l'audience portant sur l'examen de la demande de mise en liberté provisoire formulée par les avocats de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé s'était tenue à La Haye devant la 1ère chambre de la Cour. Après les auditions du procureur, des avocats des parties civiles et de ceux de la défense, l'audience a été ajournée. Initialement reportée au lendemain, vendredi, elle ne s'est finalement pas tenue.

JeuneAfrique

---